



COMITE D'EVALUATION DES PROTOCOLES DE RECHERCHE OBSERVATIONNELLE

Dr Marlene Murriss-Espin, Service de Pneumologie Allergologie
Hopital Larrey, CHU de Toulouse
31059 Toulouse cedex

CEPRO

Coordinateur

Benoît WALLAERT

Comité

Fabrice BARLESI
Bruno CRESTANI
Philippe DEVILLIER
Muriel FARTOUKH
Nelly FROSSARD
Dominique ISRAEL BIET
Isabelle PIN

Consultante

Elisabeth ORVOEN-FRIJA

Lille le 12 Décembre 2015

Référence : CEPRO 2015-036

Cher Collègue,

Le projet « création d'un registre national des broncheectasies via une participation au projet EMBARC » a été examiné par le CEPRO de la SPLF.

Le comité considère que ce projet ne pose pas de problème d'ordre éthique, et estime qu'il entre effectivement dans le cadre observationnel. Il vous précise toutefois que s'il s'avérait justifié d'effectuer des examens supplémentaires (prise de sang par exemple) ceci justifierait alors l'examen du projet par un CPP.

Il rappelle cependant que le présent avis ne dégage en aucun cas les investigateurs de leurs responsabilités légales, qu'il s'agisse de la nécessité ou non de soumission à un Comité de Protection des Personnes, ou bien du respect de la législation concernant la mise en oeuvre d'un traitement de données à caractère personnel qui peut nécessiter l'avis du Comité Consultatif sur le Traitement de l'Information en Matière de Recherche dans le Domaine de la Santé (CCTIRS).

Les investigateurs peuvent faire état de l'avis du CEPRO lors de la soumission pour publication d'articles dérivés de ce travail (pour une publication en langue anglaise, utiliser la formulation *Institutional Review Board of the French learned society for respiratory medicine -Société de Pneumologie de Langue Française-*).

Cordialement.

Benoît WALLAERT
Pour le C.E.P.R.O

66 boulevard Saint Michel
75006 PARIS
01 46 34 03 87
cepro@splf.org